

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à vingt-heure-trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LIAUDOIS, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 juin 2026

Présents : LIAUDOIS Jean-Michel, VERNA Patrick, VAULOUP Anne-Marie, ROBIN Patrick, BIET Didier, LAMBERT Jean-Louis, GAULTIER Rodolphe, MOUSSET Stéphanie, FORGET Julien, GUÉNIFI Anaïs, LORIN Lucie, TALATIZI Marion , RATTIER Jean-Philippe

Excusé : DE SAINT SEINE Chantal, VILLAUMÉ Marine (pouvoir à Marion TALATIZI),

Secrétaire de séance : Anne-Marie VAULOUP

Il est fait le constat du quorum. Les pouvoirs et absence sont enregistrées.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 12 mai 2026

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé

Ordre du jour de la séance

- Vente de matériel
- Travaux de voirie 2026
- Devis jeux extérieurs
- Subvention aux associations 2026
- Désignation des représentants communaux au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- Désignation d'un référent pour le réseau des Élus Relais Rural de l'Égalité, référents ERRE
- Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion 37
- Convention chantier jeunes – Communauté de communes Loches Sud Touraine
 - Questions diverses

N°2026-35: VENTE DE MATERIEL

3.2 Domaines et patrimoine – aliénations

La commune possède du matériel dont elle n'a plus l'utilité.

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à la vente de biens n'ayant plus d'utilité pour elle,

Considérant les demandes d'achat;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de vendre les biens suivants :

- Tracteur John Deere, Epareuse et broyeur d'accotement à M. MOREAU Pascal pour un montant total de 24 000,00 € - N° inventaire : 17/2006
- Le Godet à M. MOREAU Pascal pour un montant de 800.00 € – N° inventaire 12/2018
- Le Gyrobroyeur à M. Hervé CATHELIN pour un montant de 250,00 €
- La remorque à M. Philippe FIEVRE pour un montant de 1 000,00 €

N°2026-36 : TRAVAUX DE VOIRIE 2026

1.1 Commande publique – marché public

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'analyse des offres réalisée par le cabinet BRANLY et associés,

Considérant qu'une consultation a été réalisée pour les travaux de voirie 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise VERNAT pour le programme de voirie 2026 pour la tranche ferme pour un montant total de **31 400,40 € TTC.**
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces du marché correspondant, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

N°2026-37: DEVIS INSTALLATION DE JEUX EXTERIEURS

1.1 Commande public – marché public

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le projet d'installation de jeux extérieurs,

Considérant que le projet d'installation de jeux extérieurs a été inscrit au budget 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet d'achat de jeux extérieurs
- **AUTORISE** le maire à signer les devis pour un montant total maximum de 11 000,00 TTC
- **AUTORISE** le maire à signer les devis,

- **PREND ACTE** du détail des équipements :

Equipement	prix HT	prix TTC	Qté	Total HT	Total TTC
Aire de jeux complète	4650,30	5580,35	1	4650,30	5580,35
Banc zone jeux enfants	499,00	598,80	1	499,00	598,80
Table de pique-nique recyclé	541,2	649,44	2	1082,40	1298,88
Banc 180 recyclé	641,25	769,50	2	1282,50	1539,00
Ancrage EN 1176 (28 pcs)	790,83	949,00	1	790,83	949,00
Poubelle / cendrier 100 L	676,14	811,37	1	676,14	811,37
				8 981,17 €	10 777,40 €

N°2026-38 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

7.5 Finances locales – subventions

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions faites par les associations communales suivantes :

- Amicale des Chapellois , domiciliée à la mairie de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, n° SIREN 923 581 326
- APE LES LUTINS 2B 2C, domiciliée à la mairie de Bournan, n° SIREN 752 791 079
- Le Club Aéromodéliste de Touraine, domicilié à la mairie de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, n° SIREN 447 951 492
- Association Les Amis de La Gaieté Chapelloise (Comité des fêtes), domiciliée à la mairie de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, n° SIREN 930 791 488
- Club de Lévrier de Sport de Touraine, domiciliée à Grillemont La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, n° SIREN 411 427 578

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'allouer les subventions suivantes :**

ASSOCIATIONS	MONTANT ACCORDÉ
APE LES LUTINS 2B 2C	500.00
AMICALE DES CHAPELLOIS	450.00
COMITE DES FÊTES – AMIS DE LA GAIETE CHAPELLOISE	500.00
CLUB AEROMODELISME DE TOURAINE	400.00
CLUB DES LEVRIERS DE SPORT DE TOURAINE	400.00
TOTAL	2 250,00

N°2026-39 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LOCHES SUD TOURAINE

5.3 Institutions et vie politique – désignation de représentants

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de LOCHES SUD TOURAINE en date du 16 avril 2026,

Considérant que la commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** M. Jean-Michel LIAUDOIS, représentant titulaire ; pour siéger à la CLECT de la communauté de communes LOCHES SUD TOURAINE.
- **DÉSIGNE** M./MMe....., représentant suppléant, pour siéger à la CLECT de la communauté de communes LOCHES SUD TOURAINE.

N°2026-40 : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT POUR LE RÉSEAU DES ÉLUS RELAIS RURAL DE L'ÉGALITÉ, RÉFÉRENTS ERRE

5.3 Institutions et vie politique – désignation de représentants

La communauté de communes demande qu'un référent au réseau des Élus Relais Rural de l'Égalité, référents ERRE, soit désigné. La communauté de communes de Loches Sud Touraine s'est engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes, en signant le Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Il s'agit d'un outil d'information et de communication et de mise en œuvre opérationnelle d'actions pour garantir à toutes les victimes l'égal accès à l'information et favoriser la rapidité dans le déroulement des procédures.

Les services des communes et les élus représentent un premier lien avec les habitants. Il est proposé de désigner au sein de la commune, un référent sur cette problématique.

Le rôle de l' élu sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l' élu :

- Est identifié au sein de la commune comme référent
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte à lettres en mairie)
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec les structures adaptées et orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Anne-Marie VAULOUP, comme élu relais de l'action « élu(e)s rurales relais de l'égalité »
- **DÉSIGNE** comme suppléantes Lucie LORIN et Anaïs GUÉNIFI

N°2026-41 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG 37

4.5.2 Fonction publique - autres actes intéressant la FPT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail, ainsi qu'à la prévention professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la proposition de convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 37 pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2028,

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CGD 37 et l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

N°2026-42 : CONVENTION CHANTIER JEUNES

8.1 Enseignement – jeunesse

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet convention de la communauté de communes Loche Sud Touraine concernant la réalisation d'un chantier jeunes,

Considérant que la commune souhaite organiser avec l'appui du service jeunesse la communauté de communes un chantier jeunes la semaine du 27 au 31 juillet,

Considérant qu'en fonction du nombre de jeunes inscrits, deux groupes pourraient être constitués, ce qui impliquerait la signature de deux conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de chantier jeunes qui se déroulera du 27 au 31 juillet
- **AUTORISE** le maire à signer le (ou les) convention (s) avec la communauté de communes Loches Sud Touraine

Liste des décisions prises :

Le maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales - délégation consenties au maire par le conseil municipal :

Décision n° 10 à 14 :

LOGEMENTS	LOYERACTUEL	LOYER REVALORISÉ
Logement dessus Boulangerie – DOUAISI Morgan	348.37	351.08
Logement dessus mairie – 1 bis MATIGNON Florence	382.4	385.37
Logement rue de l'église – Logement RDC RENET Anne	271.79	273.90
Logement rue de l'église – Logement n°3 – NOURRI Hammou	382.41	385.38
Logement rue l'église – Logement n°2 – COUDERC Nicolas	400.00	403.1

Décision n° 15 : Remplacement chauffe-eau mairie – PORTRON Guillaume – Signature d'un devis de 736.56 € TTC (ancien chauffe-eau HS fuite)

Décision n° 16 : Signalisation - NICOLAS SIGNALISATION – Signature d'un devis de 1117.68 € TTC + AXIMUM (panneaux de signalisation – 225,20 € TTC, *(précision dans slide p.39)*)

Décision n° 17 Réfection du terrain de pétanque - signature des devis suivants :

MOREAU TERRASSEMENT – fourniture et livraison 0/20 diorite, sable porphyre 0/4 rouge et géotextile – 2730,00 € TTC

SCIERIE MOREAU ET FILS – Traverse chêne 30 x 2,4 m – 864,00 € TTC

CHAVIGNY LIGUEIL – Tube rond en acier D 20 x 6 – 115,00 € TTC

Décision n° 18 : Climatisation école : signature d'un devis pour l'installation de 2 climatisation mobile – PORTRON Guillaume – 1413,12 € TTC

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE

PROBLÈME DIVERS DE CIRCULATION

Lors du dernier conseil municipal il a été relevé différents problèmes de circulation :

- Du côté de Grillemont – carrefour dangereux

Solution retenue :

- Dégager la visibilité du carrefour – à voir avec M. ZAMOLO
- Commander un panneau priorité à droite (en cours)
- Dans un second temps, voir pour un marquage au sol

Rue Fondaie : vitesse excessive des véhicules venant de la route de cimetière -- voir pour création d'un sens unique au niveau de la rue du cimetière

- faire une consultation des riverains

Rue Rabelais – zone 30 indiquée que dans un sens – déplacer fin de zone 30 + rajouter un panneau zone 30 à l'entrée de la rue Rabelais

- Commander un panneau début de zone 30 (en cours)

Rue de la Folie – panneau d'interdiction au – 7.5 T – absent côté Route de La Liberté

- Commander un panneau interdiction au plus de 7.5 T (en cours)

DEVIS SIGNALISATION – MARQUAGE

3 devis ont été demandés pour la réalisation de marquage au sol :

- Devis le moins élevé – NICOLAS SIGNALISATION de Varennes – montant : 3585.16 €

En priorité les travaux suivants sont validés – pour un montant : 1117,68.00 € TTC

- Sécurisation de l'arrêt de bus - Abribus école (marquage zebra et passage piéton)
- Passage piéton de la Boulangerie
- Cédez le passage rue de la Folie (*réalisé par le CONSEIL DEPARTEMENTAL – remplacer par le passage piéton rue Rabelais devant le restaurant*)
- Cédez le passage rue des Bournais

Réparation du Tri flash à l'école – voir avec société Equans pour réparation ou passage en solaire (en cours)

PROGRAMME FOSSÉS

Une consultation avait été réalisée l'année dernière – ent. VILLAUME et ent. ARNAULT TP

- CHOIX RETENU– Ent. VILLAUME – devis le moins élevé au niveau tarif

PROGRAMME VOIRIE

- Orientation pour 2027 -- entretien renforcé des fossés et des accotements.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'ORGANISATION POUR LE 8 MAI 2027

Nouveau monument aux morts – la commission propose de l'installer sur la place de la rue de l'église (au niveau des composteurs – les composteurs et la cuve seront déplacés dans le parc) + installation d'un socle avec le drapeau

La place serait renommée place des anciens combattants.

Pour le monument – utilisation d'anciennes pierres tombales du cimetière (Jean-Louis se renseigne pour un tailleur de pierre) , mettre la colombe (signe de la paix) avec une phrase : Que ce lieu rappelle notre devoir : « protéger la paix, défendre la dignité humaine et refuser toute forme de barbarie. » + arboré autour avec éclairage solaire.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PREPARATION LA CHAPELLOIZ EN FETES

Programme : jeux intervillages – 6 équipes de 16 personnes, structure gonflable, ball-trap, stand glace, tir à la carabine, laser game, repas (réservation sur Hello-asso, ou à la mairie)

Pour le feu d'artifice – prévoir une équipe d'élus avec extincteurs pour palier à un éventuel départ de feu (Julien Forget peut récupérer des extincteurs – prévenir 15 jour avant)

-- Aide élus : vendredi soir (tables à récupérer à Ligueil), samedi matin et après-midi

FREE MOUSSE FESTIVAL

Un festival privé FREE MOUSSE FESTIVAL aura lieu le 3,4 et 5 juillet au château de Grillemont

Les organisateurs ont préparé une communication qui sera diffusée sur les réseaux communaux + visite des riverains

Les organisateurs du festival organisent un pot **le jeudi 2 juillet à 18 h à Grillemont** avec les voisins et les élus qui le souhaitent.

COMMISSION COMMUNICATION

Page facebook lancée + compte instagram

Bulletin municipal à venir – à distribuer

STAGE ASSOCIATION TERRE 'S D'IMAGES

L'association Terres d'Image organise un « Stage de cinéma d'animation » qui se déroulera pendant la première semaine des vacances d'octobre prochain. Il est organisé pour la 3ème année.

Il s'adresse aux enfants de 9 à 11 ans des quatre communes du regroupement scolaire : La Chapelle/Bossé / Bournan/ Civray.

Pour information – l'association demande une subvention de 150,00 € pour l'organisation de cette animation – ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal

BATIMENTS – INFRASTRUCTURES

Point situation boulangerie :

Le liquidateur n'a retenu aucune offre de reprise.

Le local sera restitué à la commune après la vente aux enchères du matériel de la boulangerie, qui sera réalisée par M. HERBELIN, commissaire-priseur.

Liste des travaux à chiffrer

Bâtiments	Elus en charge pour réaliser les devis
Boulangerie (huisseries, puissance compteur électrique ??)	Marie, Jean-Louis Julien (pour la partie électricité)
Bar-restaurant (menuiseries)	Marie, Jean-Louis
Ecole (couverture : préau garderie, préau école, salle de motricité + local APE)	Marie, Jean-Louis, Patrick V
Local service technique (fissures)	Patrick V, Jean-Louis
Local aéromodélisme (fissures)	Patrick V, Jean-Louis
Local comité des fêtes (sous la salle des fêtes) – porte garage	Marie, Jean-Louis
Logements mairie – revoir solution de chauffage (PAC air-air)	Julien

Objectif : faire chiffrer les travaux d'ici la fin de l'année pour permettre d'étudier la faisabilité au niveau du budget et prioriser les travaux

Demander 2 devis – aux entreprises locales

Eglise : un diagnostic doit être réalisé par un architecte du patrimoine (agréé pour ce genre de monument) – l'ADAC doit nous transmettre une liste de noms.

Dates importantes :

- Prochaine réunion du Conseil municipal :

MOIS	DATES PROCHAINES REUNIONS DE CM (à 20 h30)
JUILLET	21
AOUT	Pas de conseil
SEPTEMBRE	15
OCTOBRE	13
NOVEMBRE	10
DÉCEMBRE	15

Commission communication : mardi 23 juin à 16 h 30 (point pour le bulletin)

Commission salle des fêtes : prévue le 24 juin décalée au 06 juillet à 18h 30

Présentation du budget : lors du conseil municipal du mois de juillet

Forum des élus Manthelan – lieu déplacé : salle des fêtes de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin – 24 juin – 17h

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal

Délibérations	
2026_35	VENTE DE MATERIEL
2026_36	TRAVAUX DE VOIRIE 2026
2026_37	DEVIS INSTALLATION DE JEUX EXTERIEURS
2026_38	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS
2026_39	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LOCHES SUD TOURAINE
2026_40	DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT POUR LE RÉSEAU DES ÉLUS RELAIS RURAL DE L'ÉGALITÉ, RÉFÉRENTS ERRE
2026_41	RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG 37
2026_42	CONVENTION CHANTIER JEUNES

Liste des membres du conseil municipal du 22 juin 2026

Conseillers municipaux	Présent/Absent/Excusé
LIAUDOIS Jean-Michel	Présente
VERNA Patrick	Présente
VAULOUP Anne-Marie	Présent
ROBIN Patrick	Présent
DE SAINT SEINE Chantal	Excusée
BIET Didier	Présent
GUÉNIFI Anaïs	Présent
LORIN Lucie	Présente
FORGET Julien	Présente
MOUSSET Stéphanie	Présent
GAULTIER Rodolphe	Présent
TALATIZI Marion	Présent
LAMBERT Jean-Louis	Présent
VILLAUMÉ Marine	Excusée (pouvoir à Marion TALATIZI)
RATTIER Jean-Philippe	Présente

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 22 juin 2026

Le Président de séance,

Le secrétaire de séance,

Le maire,

Jean-Michel LIAUDOIS